

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Châteaubriant

Par arrêté préfectoral n° 2017/BPEF/025 du 10 avril 2017, a été prescrite l'enquête publique unique relative à la demande d'autorisation unique loi sur l'eau (ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 et article L214-3 du code de l'environnement) et à la demande de permis d'aménager sollicitées par Loire-Atlantique Développement (LAD-SELA), 2 boulevard de l'Estuaire, CS 66207, 44262 Nantes cedex 2 concernant l'aménagement du quartier d'habitation « Les Coteaux de la Borderie » à Châteaubriant.

Cette enquête publique aura lieu **du mardi 2 mai 2017 au vendredi 2 juin 2017 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs, dans la commune de Châteaubriant.

M. Philippe PICQUET, directeur territorial au service urbanisme de la mairie de Nantes en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête avec l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives notamment environnementales sera déposé, sur support papier et sur un poste informatique, pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Châteaubriant où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur à la mairie de Châteaubriant (place Ernest Bréant, B.P.189, 44146 Châteaubriant cedex) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : enquete.coteauxborderie44@yahoo.com

La consultation du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr>

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de Châteaubriant aux jours et heures suivants :

- le mardi 2 mai 2017 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 10 mai 2017 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 19 mai 2017 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 24 mai 2017 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 2 juin 2017 de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie de Châteaubriant, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : Loire-Atlantique Développement (LAD-SELA), 2 boulevard de l'Estuaire, CS 66207, 44262 Nantes cedex 2 ou auprès du service urbanisme de la Ville de Châteaubriant, hôtel de ville, B.P. 189, 44146 Châteaubriant cedex.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure seront :

- une autorisation unique au titre de la loi sur l'eau délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus ;
- la délivrance ou non, par le maire de Châteaubriant, du permis d'aménager.